



Procès-Verbal

Commission Départementale Sportive et Règlementaire

PV N° 11
25 Janvier 2023

Consultation des Procès-Verbaux

La consultation des Procès-Verbaux s'effectue sur Footclubs dans le menu « Organisation » puis « Procès-Verbaux ».

Examen des réserves et réclamations

Dossier n° 39

Match n° 25440494 Blain Es 3 / St-Vincent Lustvi 2 Challenge du District Albert Charneau groupe 14 du 15.01.2023

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 3 du club de Blain Es pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de St-Vincent Lustvi suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Blain Es

Dossier n° 40

Match n° 25437970 Pornichet Es 2 / St-Marc sur Mer Foot 2 Coupe du District Albert Bauvineau groupe 09 du 15.01.2023

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 2 du club de Pornichet Es pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de St-Marc sur Mer Foot suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Pornichet Es

Dossier n° 41

Match n° 25437934 Donges Fc 1 / La Chapelle des Marais F. 2 Coupe du District Albert Bauvineau groupe 03 du 15.01.2023

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du club de Donges Fc pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de La Chapelle des Marais F. suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Donges Fc

Dossier n° 42

Match n° 25438058 Coupe du District Albert Bauvineau groupe 20 Fc Osmanlisport 1 / Oudon Couffé Fc 2 du 15.01.2023

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 5 à l'équipe 1 du club Fc Osmanlisport pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club d'Oudon Couffé suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club Fc Osmanlisport

Dossier n° 43

Match n° 25438273 Legé Fc 1 / Sorinières Elan 2 Coupe du District Albert Bauvineau groupe 47 du 15.01.2023

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 2 du club des Sorinières Elan pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de Legé Fc suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club des Sorinières Elan

Dossier n° 44

Match n° 25438266 La Limouzinière Fclb 1 / Bouguenais Foot 1 Coupe du District Albert Bauvineau groupe 46 du 15.01.2023

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 4 à l'équipe 1 du club de La Limouzinière Fclb pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de Bouguenais Foot suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de La Limouzinière Fclb

Dossier n° 45

Match n° 25440317 Piriac Turballe Esm 3 / La Baule Le Pouliguen Us 4 Challenge du District Albert Charneau groupe 01 du 22.01.2023

La Commission décide que :

- L'équipe 3 du club Piriac Turballe Esm a match perdu par pénalité sur le score de 3 buts à 0 sans en remporter le bénéfice au club La Baule Le Pouliguen As qui conserve le résultat acquis sur le terrain
- Le but marqué par l'équipe 3 du club de Piriac Turballe Esm est annulé
- Le droit de réclamation s'élevant à 50 € est mis à la charge du club fautif Piriac Turballe Esm